

Communauté de Communes Cœur de Nacre

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la commune de Bernières-sur-Mer

Objet de l'enquête : par arrêté du 10 juillet 2026, le Président de la Communauté de communes Cœur de Nacre a défini les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la commune de Bernières-sur-Mer. Le PVAP est un document qui définit les règles de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager au sein du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Durée de l'enquête publique : L'enquête publique se déroulera **du lundi 17 août 2026 à 09h00 au mardi 15 septembre 2026 à 17h00 inclus**, soit sur 30 jours consécutifs.

Autorité responsable de la procédure et siège de l'enquête : La personne responsable du projet est Monsieur Philippe CHANU, Président de la Communauté de communes Cœur de Nacre. Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'adresse suivante : Communauté de communes Cœur de Nacre, 7 rue de l'Eglise, 14 440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de Bernières-sur-Mer, Place de la Mairie, 14 990 BERNIÈRES-SUR-MER.

Contenu du dossier d'enquête : Le dossier est constitué, notamment, des pièces suivantes :

- Les pièces administratives (délibérations, bilan de médiation et de participation citoyenne...),
- Le rapport de présentation,
- Le règlement écrit et le document graphique,
- Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA), de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA).

Commissaire enquêteur : Madame la Présidente du Tribunal administratif de Caen a désigné Madame Françoise CHEVALIER, Ingénieur des travaux publics de l'État retraitée, en qualité de commissaire enquêteur.

Consultation du dossier : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

- **En version dématérialisée** sur le registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/7466>
- **En version papier** à la **Mairie de Bernières-sur-Mer** (Place de la Mairie, 14 990 Bernières-sur-Mer) et au **siège de la Communauté de communes Cœur de Nacre** (7 rue de l'Eglise, 14 440 Douvres-la-Délivrande).

Ce, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces établissements.

Recueil des observations et propositions du public : Le public pourra formuler ses observations :

- Sur le **registre dématérialisé** : <https://www.registre-dematerialise.fr/7466>
- Par **courriel** à l'adresse suivante : enquete-publique-7466@registre-dematerialise.fr (ces contributions seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous) ;
- Lors des **permanences** directement auprès du commissaire enquêteur ;
- Sur les **registres papiers** mis à disposition à la Mairie de Bernières-sur-Mer et au siège de la Communauté de communes ;
- Par **voie postale** à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête : Mairie de Bernières-sur-Mer, Place de la Mairie, 14 990 Bernières-sur-Mer.

Permanences du commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en **Mairie de Bernières-sur-Mer** aux dates et plages horaires suivantes :

- **Lundi 17 août 2026 : de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 5 septembre 2026 : de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 15 septembre 2026 : de 14h00 à 17h00**

Clôture de l'enquête : À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées sous un mois. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de communes, en mairie de Bernières-sur-Mer, à la Préfecture du calvados et sur les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie de Bernières-sur-Mer. Le projet de PVAP, éventuellement modifié, sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil communautaire.